

FORMATION DES RÉFÉRENTS SPORT en Etablissement et Service Médico-Social

« Référent Sport et Santé »

Loi du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France obligeant chaque ESMS à identifier un référent Sport.

Pré-requis / Public cible

- Être titulaire ou en formation pour acquérir un diplôme du secteur médico-social (AES, DE ME ou DE ES, ...).
- Être salarié d'une structure médico-sociale accueillant un public déficient intellectuel, présentant des troubles psychique ou du spectre autistique.
- Avoir un lieu permettant de mettre en œuvre un projet Sport Santé.
- Titulaire d'une licence FF Sport Adapté (au démarrage de la formation).



Objectifs

- Être capable de mettre en place un projet « Sport Santé » pertinent et adapté, pour identifier les besoins spécifiques en fonction des profils accueillis dans ma structure ;
- Être capable d'identifier et de se positionner dans le réseau « Sport Santé » afin de mobiliser les ressources nécessaires à la réussite du projet ;
- Être capable de proposer un projet assurant la sécurité des personnes lors de leur pratique.



Modalités de formation

Formation de 21 heures en présentiel :

- Premier module de **14 heures sur 2 jours** (en continu)
- Stage de **35 heures** en établissement ou service médico-social
- Deuxième temps de formation en présentiel sur **une journée** (7 heures)



Informations complémentaires

- **Prochaine session** : 2 sessions annuelles
- **Coût** : 450€/ stagiaire
- **Formateur.trice** : Conseiller Technique Fédéral Sport Adapté Santé
- **Si vous êtes intéressés**, merci de nous laisser vos coordonnées en scannant le QRcode :

